



## PRÉFET DE L'AIN

Sous préfecture de Belley

Affaire suivie par : Mr Fabrice DARINOT/Mme Nathalie GALLAT  
Tél : 04 79 54 21 58 / 04 79 81 74 20  
courriel : [contact@reserve-lavours.com](mailto:contact@reserve-lavours.com)  
courriel : [nathalie.gallat@ain.gouv.fr](mailto:nathalie.gallat@ain.gouv.fr)

### COMITE CONSULTATIF DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU MARAIS DE LAVOURS *Séance du 22.11.2018, 10 heures*

#### *Compte-rendu*

Le Comité Consultatif de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours s'est réuni le 22 novembre 2018, à dix heures, en Sous-Préfecture de Belley, sous la présidence de Madame PRÉVEIRAULT, Sous-Préfète de Belley. Madame la Sous-Préfète ouvre la séance en remerciant les personnes présentes d'avoir répondu à son invitation.

#### **Etaient présents**

- Mme P. PREVEIRAULT, Sous-Préfète de Belley
- C. AMOROS, Université de Lyon
- A. AMOUREUX, CNR Environnement
- J. BLASER, FDC Ain
- R. BRIET, DREAL
- G. CARROTTE, Fédé. Dép. Pêche de l'Ain
- F. COURTOIS, Département de l'Ain
- F. DARINOT, Conservateur de la réserve naturelle (EIRAD)
- R. FOUSSADIER, Directeur de l'EIRAD
- Y. GUILLOUD-LORENZIN, Présidente de la Société des Naturalistes du Bugey
- V. MOLINIER, Com. Com. Bugey Sud
- H. MORANDI, Pdt Eaux et Rivières du Marais
- P. PERRIMBERT, Pdt Amis de la réserve
- J. QUINARD, Chambre d'Agriculture de l'Ain
- B. REUTER, Maire de Ceyzérieu
- E. SAMSON, Département de l'Ain
- P. WITHERS, Conseil scientifique de la réserve

#### **Etaient excusés**

- G. ARTAUD-BERTHET, Président de l'EIRAD
- A. BERNARD, LPO Ain
- B. BONNICI, ONF
- O. CIZEL, Président du conseil scientifique de la réserve
- D. De LORENZI, Mairie de Pollieu
- M. GUICHARDANT, DDT

- J.-M. MERIAUX, ONF
- G. PONCET, Payeur départemental de la Savoie
- J.-P. ROMIEUX, AFB
- O. de SEYSSEL, Chambre d'agriculture de l'Ain
- C. TARDY, Conseillère Départementale
- H. TOURNIER, Conseil scientifique de la réserve
- M. VIVILLE, Mairie de Polliou

## I. Etudes scientifiques

### 1. Découverte d'un lichen remarquable

Le lichen pulmonaire (*Lobaria pulmonaria*) a été découvert dans la réserve en septembre 2018, au bord du ruisseau des Rousses, dans une portion qui sera reméandré. Il s'agit d'un seul individu fixé sur un unique aulne glutineux, qui n'a pas encore fructifié, ce qui signifie qu'il n'a pas plus d'une dizaine d'années. C'est un lichen indicateur de la qualité de l'air, qui ne supporte pas la pollution atmosphérique. Il n'est pas protégé, mais il demeure assez rare en France. Dans le Bugey, il est connu d'Arvière et de Nécuidaz, mais c'est la première mention pour le marais de Lavours. Mme Guilloud-Lorenzin est étonnée de cette découverte, qui plus est sur un aulne alors que le lichen pulmonaire se développe habituellement sur des conifères.

### 2. Programme POLCCA (papillons)

L'année 2018 était la troisième année de mise en œuvre du programme POLCCA (Plan Ouest Lémanique pour la Connaissance et la Conservation des Azurés). La recherche des papillons Azurés du genre *Maculinea* autour de la réserve naturelle s'est achevée en 2018, et nous avons maintenant la confirmation que ces papillons ne subsistent plus que dans la réserve. F. Darinot insiste sur le fait qu'autrefois, ces papillons vivaient dans tout le marais de Lavours : dans les années 1920, le marais était complètement herbacé, sans arbres ni maïs, et il leur offrait des biotopes favorables sur près de 2000 hectares. Il y a quelques années, une petite parcelle de pré, sur la commune de Lavours, hébergeait encore ces papillons azurés ; elle a été transformée en champ de maïs. Ce qui se passe pour ces papillons concerne beaucoup d'autres espèces d'insectes et de plantes, qui n'existent plus que dans la réserve et ont disparu du reste du marais de Lavours. Cela reflète l'érosion de la biodiversité.

M. Perrimbert revient sur la présence du serpolet dans le marais de Lavours, en faisant remarquer que c'est une plante de milieux secs, qui ne devrait donc pas se développer dans un marais. La présence de l'Azuré du serpolet n'est pas un bon signe non plus. Inversement, les plantes les plus caractéristiques du marais sont en forte régression. P. Withers note que les inondations annuelles du marais permettent de limiter ou de ralentir les effets négatifs de l'enfoncement de la nappe phréatique.

## II. Bilan de la gestion 2018

### 1. Entretien du milieu naturel

Parmi toutes les opérations d'entretien du milieu naturel qui ont été réalisées en 2018 (pâturage, fauchage, broyage des ligneux), M. Darinot met l'accent sur le contrat Natura 2000 qui a permis de débroussailler 25,50 ha de prairies. La subvention du Département est aussi très importante et elle a financé notamment le débroussaillage de la place de brame du cerf, devant l'observatoire, ainsi que la restauration d'une prairie dans la réserve sud, qui contribue en même temps à l'élimination de gîtes à sangliers. Concernant le pastoralisme, la réserve a mis des prairies à disposition d'un nouvel éleveur, M. François Bonnier, établi à La Motte-Servolex (Savoie). Son troupeau, composé d'une trentaine de génisses Montbéliardes, est resté dans la réserve de juin à novembre dans les prairies du côté des cultures de M. Meunier. Le partenariat s'est poursuivi avec le Syndicat d'alpage du Colombier, pour la sixième année consécutive, avec une grande

satisfaction. Le corral qui était installé depuis une dizaine d'années dans la prairie à Highland a été complètement reconstruit, grâce à l'aide du Département. Concernant le fauchage des prairies, certains agriculteurs reviennent depuis plusieurs années, comme M. Bruno Magnin (Ferme du marais) et le GAEC du Crêne (St Pierre de Curtille), tandis que M. Bernard David est un nouveau partenaire en 2018.

## **2. Brame du cerf**

Pour la troisième année consécutive, un arrêté préfectoral a réglementé la circulation des personnes dans la réserve pendant le brame du cerf, du 14 septembre au 7 octobre 2018. Chaque jour, 15 places sont attribuées au public sur réservation et 5 places sont réservées aux habitants d'Aignoz qui doivent s'inscrire dans les 24h avant la visite ; les places qui restent libres sont redistribuées au grand public. Environ 500 visiteurs se sont inscrits pour venir observer le brame. Trois visites guidées gratuites ont été organisées par les animateurs de la Maison du marais, ainsi qu'une visite avec les élus locaux et Mme la Sous-Préfète. Cette année, le brame a duré particulièrement longtemps et les cerfs étaient nombreux, ce qui a permis de réaliser de très belles observations. La gestion du brame mobilise beaucoup l'équipe de la réserve et de la Maison du marais : 25 h consacrées à la gestion des inscriptions par téléphone et internet, 204 h de surveillance sur le terrain (soit 8,4 h/j en moyenne pendant la période couverte par l'arrêté préfectoral), auquel il faut ajouter les 24 heures fournies par les collègues d'autres réserves naturelles (Haut Rhône, Aiguebelette, Hauts Plateaux du Vercors, Ile de la Platière, Pont des Pierres), de l'ONCFS, de la gendarmerie, qui sont venus en renfort. Deux timbres-amendes et un procès-verbal ont été dressés.

En réponse à la question de Mme Guilloud-Lorenzin, M. Darinot indique que la population de cervidés dans la réserve dépasse certainement les 40 individus. M. Blaser complète la réponse pour l'ensemble du marais de Lavours, où l'on peut estimer la population à 200 cervidés. Pour l'instant, les cerfs ne posent aucun problème dans la réserve.

## **3. Régulation des sangliers**

Une réunion technique a eu lieu le 20 octobre 2018, avec M. Guichardan (DDT), M. Emain (lieutenant de l'ovèterie en charge des opérations dans la réserve), M. Griffon (Pdt de la FDC 01), le GIC du marais, des représentants de sociétés de chasse locales (Culoz, Béon et Ceyzérieu) et la réserve. Il ressort que les dégâts ont été assez faibles sur les maïs dans le marais de Lavours et en particulier chez M. Meunier. Ce bon résultat est à mettre sur le compte de la pose des clôtures qui a été correctement réalisée cette année. Un planning des opérations a été établi : 3 battues de régulation prévues les 16 novembre, 14 décembre et 18 janvier 2019, puis un comptage des sangliers le 8 février 2019. Ce comptage intervient avant la fermeture de la chasse et devra permettre d'organiser, si le nombre de sangliers est supérieur à 30, une dernière opération de tirs de régulation. Lors des tirs du 16 novembre, 12 sangliers ont été tués et 64 sangliers ont été vus (les 12 tués font partie des 64 vus), ainsi que 28 cervidés, 2 chevreuils et 2 renards. M. Perrimbert note avec satisfaction que ces battues de régulation deviennent plus efficaces. M. Darinot précise que les conditions de tir s'améliorent, grâce notamment à l'acquisition de cinq miradors en métal, plus stables et solides que les anciens miradors en bois qui sont cassés par les cerfs au moment du brame.

# **III. Projets**

## **1. Projet d'Espace Naturel Sensible « Marais de Lavours »**

E. Samson présente la démarche de labellisation d'ENS sur le marais de Lavours. Il s'agit d'une politique départementale qui se traduit par l'élaboration d'un Plan nature, où la labellisation d'une quarantaine de sites est prévue. Un ENS est un espace reconnu pour son importance écologique, paysagère ou géologique. C'est un label qui n'apporte aucune contrainte aux usagers du site : c'est avant tout une démarche de valorisation et de gestion des sites avec une ouverture au public. Actuellement, près de 10 000 ha sont labellisés ENS dans le département. L'intérêt du marais de Lavours a été identifié dans le Plan nature grâce à son patrimoine écologique et paysager remarquable. Concernant l'ouverture au public, le marais de Lavours bénéficie déjà d'une forte attractivité grâce à la Maison du marais et au sentier sur pilotis. Le projet de périmètre comprend la réserve auquel on pourrait ajouter l'espace inter-réserve ainsi que le secteur des Vouards et des Rousses plus au nord, qui comprend tout le réseau de résurgences (les puits) et de ruisseaux naturels. Ce périmètre

reste à préciser avec les acteurs locaux et les élus des communes concernées : Culoz, Béon, Talissieu, Ceyzérieu, Flaxieu et Polliou.

En lien avec ce projet d'ENS, le reportage sur les « puits » du marais, diffusé au journal télévisé de TF1 du 31 octobre 2018, est visionné par le comité consultatif. Pour M. Morandi et pour l'association Eau et Rivière du Marais, ce projet d'ENS est très important, tant pour la reconnaissance des actions menées par l'association que pour la cohérence qu'il apportera au territoire autour de la réserve naturelle. M. Perrimbert confirme qu'une approche globale du marais de Lavours est indispensable, notamment sur le plan hydrologique, et à cet égard, le périmètre proposé semble très pertinent. M. Courtois précise que la prochaine étape du processus est une réunion avec les élus qui doit se tenir à Ceyzérieu.

## **2. Plan d'amélioration de l'accueil du public**

Une réflexion est en cours au sein de la CCBS et de la commune de Ceyzérieu pour améliorer la gestion des flux touristiques à travers le hameau d'Aignoz. Cette réflexion porte sur la réfection de la chaussée et la signalisation. Le principe est de sécuriser la traversée d'Aignoz pour les piétons tout en améliorant la circulation des véhicules. Un point particulier concerne le stationnement des véhicules des personnes à mobilité réduite, qui n'existe pas encore dans le hameau. Actuellement, il y a une incohérence car le sentier sur pilotis est prévu pour accueillir tous les publics, y compris les PMR, or il n'existe que deux places de stationnement réservées situées sur le parking de la réserve, à plusieurs centaines de mètres de l'entrée de la réserve. Il est indispensable de créer deux places de stationnement PMR juste avant le pont d'Aignoz, voire une dépose rapide devant la Maison du marais également. Par ailleurs, la réserve a reçu une demande de la part de commerçants de Ceyzérieu pour mettre en place un panneau qui ferait leur promotion auprès des nombreux visiteurs du site. La réserve propose de mettre à disposition de la commune un mur du bloc sanitaire du parking pour installer ce panneau : à charge de la commune et de la CCBS de réaliser le panneau. M. Quinard suggère d'élargir l'information à des activités économiques situées au-delà de la seule commune de Ceyzérieu. S'agissant de signalétique, M. Courtois en profite pour indiquer que le grand panneau d'entrée de la réserve devra être modifié pour tenir compte de la charte signalétique des ENS du département, une fois l'ENS créé. M. Perrimbert souligne l'absolue nécessité de créer les deux places PMR à l'entrée de la réserve, car la descente est dangereuse pour les fauteuils roulants. Mme la Sous-Préfète va dans ce sens et appuie également le projet de dépose rapide des PMR devant la Maison du marais.

## **3. Renaturation Rousses-Séran : planning**

Le projet de reméandrage des Rousses et de retalutage du Séran, sur sa rive gauche côté réserve, a déjà été présenté plusieurs fois au comité consultatif et au conseil scientifique de la réserve au cours des quatre dernières années. A chaque fois, les étapes ont été validées. Après une année de pause, il s'agit maintenant de valider le calendrier prévisionnel du dossier réglementaire. V. Molinier rappelle que la CCBS est le maître d'ouvrage de ce projet, avec une maîtrise d'œuvre qui est réalisée en interne. Le contrat de rivière Séran prend fin le 23 janvier 2019. Pour la Région qui intervient financièrement sur ce projet, il faut déposer un dossier de demande de subvention avec un avant-projet abouti avant cette date. La CCBS souhaite passer l'appel d'offre le plus vite possible, d'ici fin 2018. Le dossier de demande d'autorisation environnemental unique viendra ensuite. Le passage au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites pourrait se faire au printemps 2019. En même temps, le commissaire enquêteur sera désigné et l'animation foncière commencera. Si tout va bien, un arrêté préfectoral pourrait être signé en octobre. Les phases de travaux doivent éviter la période mi-février à mi-août pour ne pas porter atteinte à la faune et la flore. Les premiers travaux de bûcheronnage et d'élimination des plantes invasives pourraient avoir lieu de mi-août à octobre 2019, alors que les travaux de terrassement auraient lieu après la mi-août 2020. Pour finir, les travaux de génie végétal se dérouleraient de janvier à mai 2021.

Pour R. Briet, le calendrier paraît serré mais tout va dépendre de la qualité du dossier qui sera déposé et qui appellera, ou non, des compléments susceptibles de le ralentir. Mme la Sous-préfète conseille de soumettre le dossier pour avis aux instances concernées (DDT et DREAL), avant son dépôt, pour augmenter les chances qu'il soit recevable immédiatement.

M. Morandi insiste sur l'importance de ce projet qui, d'une part, va favoriser les migrations de poissons entre

le Rhône et les zones de frayères qui sont à l'amont de la réserve, et d'autre part, pourrait avoir une influence positive sur l'incision des Rousses et des Vouards, bien que sur ce dernier aspect, l'enfoncement de la nappe superficielle soit en grande partie responsable du phénomène d'incision. M. Perrimbert rappelle l'importance des seuils sur le Séran, qui autrefois stabilisaient l'érosion, mais qui ne jouent plus ce rôle aujourd'hui à cause de leur dégradation. Sur les Rousses, M. Molinier indique que ce sont des barrages de castor qui permettent de maintenir un niveau d'eau suffisant et de limiter l'érosion.

En réponse à une question de M. Carrotte, V. Molinier précise que le rehaussement du lit du Séran et le reprofilage de la berge côté réserve n'aura pas d'effet sur les inondations majeures qui dépendent davantage du Rhône et de l'apport d'eau provenant du bassin versant, mais en revanche la fréquence des inondations d'occurrence annuelle sera augmentée à l'intérieur de la réserve. Le résultat est que le marais sera plus humide qu'actuellement.

Mme la Sous-Préfète propose qu'un nouveau point d'information sur l'avancement du projet soit fait lors du prochain comité consultatif.

#### **IV. Maison du marais : bilan de la saison**

Le bilan de l'année 2018 est en demi-teinte pour la Maison du marais. D'un côté, la fréquentation a nettement baissé en journée, ce qui peut s'expliquer par le fait que les visiteurs venaient plus tard le soir quand il faisait moins chaud, alors que la Maison fermait ses portes. Inversement, les ventes de la boutique n'ont jamais été aussi élevées qu'en 2018. Les temps d'activité périscolaires (TAP) ont presque disparu, ce qui entraîne une perte d'activité. Mais en revanche, les projets pédagogiques se développent avec les écoles et les collèges : ces projets durent plusieurs mois et concernent parfois plusieurs classes. Parmi eux, le projet « Attention, fleuve vivant », qui a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projet de la DREAL « Culture du risque », a concerné plus de 200 élèves de cinquième des collèges de Yenne et de Culoz. Parmi les outils créés par les élèves, il faut mentionner un webdoc très novateur. L'exposition sur les papillons mise en place en 2018 se poursuivra en 2019. Le gestionnaire remercie également la CCBS qui a entièrement rénové les boiseries extérieures des bâtiments.

#### **V. Questions diverses**

M. Morandi demande s'il existe un ouvrage, ou de la documentation, qui présente toute la faune et la flore de la réserve. La réserve est probablement le quatrième espace naturel le mieux inventorié en France métropolitaine, après le Parc National du Mercantour (12 000 espèces), la forêt de la Massane dans les Pyrénées Orientales (8000 espèces), la RNN du Lac de Remoray (5000 espèces) : nous dénombrons plus de 4500 espèces dans la réserve. Mme la Sous-Préfète encourage le gestionnaire à regrouper toute cette connaissance et à la valoriser auprès du public.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Sous-Préfète remercie l'assemblée et lève la séance.

Belley , le 10 avril 2019

La sous-préfète

  
Pascale REVEIRAULT

